



AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION Règlement 610-16

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, à sa séance ordinaire tenue le 12 septembre 2016, le premier projet de règlement suivant :

✍ **Règlement 610-16 *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins d'agrandir la zone I-1 à même une partie de la zone AD-2 (dans le secteur de Machineries lourdes Saint-Raymond inc.)***

Une assemblée publique de consultation, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, se tiendra **le lundi 3 octobre 2016**, à compter de **20 heures**, dans la salle du conseil de la maison de la Justice située au **111, route des Pionniers**.

Au cours de cette assemblée publique, le maire donnera des explications sur le projet de règlement 610-16 ainsi que les conséquences de son adoption et il entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Toute personne désirant prendre connaissance du projet de règlement peut le faire pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné le 13 septembre 2016.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA